

La République du Centre, 20 décembre 2019

LE FAIT DU JOUR

Une proposition de loi

en cours de discussion

LE FAIT DU JOUR

Stop au démarchage téléphonique agressif !

Loiret

Arrivée à un règlement à l'heure de déjeuner ou du dîner, tout démarcheur agressif qui vous téléphone sans cesse pour vous vendre un produit ou un service est un véritable fléau.

Philippe Bourson

Mais, pour être agressif, un démarcheur doit aussi être insistant. Il ne peut pas vous appeler une seule fois et vous attendre que vous lui redonnez rendez-vous. Il doit vous harceler sans cesse, vous appeler à tout moment de la journée, à l'heure de déjeuner ou du dîner, à l'heure de dormir, à l'heure de travailler, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos devoirs, à l'heure de faire vos démarches, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches...

Une loi pour durcir les sanctions. Pour les rendre plus efficaces, le député de la Loiret propose de durcir les sanctions infligées aux démarcheurs qui ne cessent de vous appeler sans cesse, à l'heure de déjeuner ou du dîner, à l'heure de dormir, à l'heure de travailler, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches...

Blotcell ne constitue pas la parade idéale !

Où, l'éditeur gratuitement de Blotcell vous permet de bloquer les appels de démarcheurs agressifs. Mais de choisir ne s'agit pas de choisir un produit, mais de choisir un service. Plus de quatre millions de consommateurs ont déjà utilisé Blotcell pour bloquer les appels de démarcheurs agressifs. Mais de choisir ne s'agit pas de choisir un produit, mais de choisir un service.



Blotcell. Pour le télécharger, rendez-vous sur le site de Blotcell.

Les sanctions sont appelées à se durcir dans un proche avenir

Si vous êtes victime de démarchage téléphonique agressif, vous pouvez déposer une plainte. Mais les sanctions infligées aux démarcheurs sont souvent insuffisantes. C'est pourquoi le député de la Loiret propose de durcir les sanctions infligées aux démarcheurs qui ne cessent de vous appeler sans cesse, à l'heure de déjeuner ou du dîner, à l'heure de dormir, à l'heure de travailler, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches...

Cela lui vaut une amende administrative de 40 000 €. Mais, si le démarcheur ne cesse de vous appeler sans cesse, à l'heure de déjeuner ou du dîner, à l'heure de dormir, à l'heure de travailler, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches, à l'heure de faire vos courses, à l'heure de faire vos démarches...